

Echelle : 1/1500

PLU arrêté le 28 janvier 2016

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 15 septembre 2016

Légende cartographique

-  Limite communale
-  Limite de la ZAC
-  Limite de zones
-  Entre-axe des 2 voies principales du faisceau TVO
-  Centre de la place circulaire (rayon = 55 mètres)
-  Cotes maximales exprimées par rapport au Nivellement Général de la France (NGF)
-  Limite d'implantation obligatoire
-  Kilométrage de la ligne TVO atlanique
-  Limite d'implantation des constructions par rapport au faisceau ferré RATP
-  Périmètres des risques d'inondation (cote du premier plancher surélévée de 1m)

